

# DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## Délégation faite au Président

Réf.: P011\_2021

Date: 20/01/2021

OBJET : Demande d'aide financière CAF pour l'acquisition de matériel et de logiciel

pour la gestion du service jeunesse du Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise

### **Exposé**

Le Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise envisage l'acquisition de matériel informatique et d'un logiciel de gestion du service jeunesse.

Le logiciel actuel du pôle de Saint-Pierre-Eglise est devenu obsolète et ne permet pas le respect de la réglementation liée aux obligations des entités publiques à mettre à disposition de leurs usagers un service de paiement en ligne permettant le règlement de leurs dettes (décret 2018-689 du 1er août 2018).

Le projet concerne la mise en place d'un logiciel pour les activités liées au périscolaire : garderie matin et soir ; accueil de loisirs des mercredis et l'extrascolaire. Ce logiciel permet de gérer les inscriptions, la facturation, le pointage des enfants, le portail famille, la mise en place du paiement en ligne et les relations avec la trésorerie.

Une subvention est sollicitée auprès de la CAF pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement du projet.

### Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2020\_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération DEL2018\_252 du conseil communautaire relatif à la création du service commun du 20 décembre 2018

**Vu** la convention de création d'un service commun au Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise en date du 14 février 2019,

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le



**Vu** l'avis favorable de la commission de service commun au Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise

#### Décide

- De solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une aide financière en fonctionnement et investissement pour financer l'acquisition de matériel et de logiciel pour la gestion du service jeunesse du Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise,
- D'affecter les dépenses et les recettes au budget du service commun,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

**David MARGUERITTE**